





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-414**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183379-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CD13
DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINTE VICTOIRE**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE CD13 DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINTE VICTOIRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est propriétaire de plus de 17 000 hectares d'espaces naturels, acquis et gérés grâce à la taxe d'aménagement (ex taxe départementale des espaces naturels sensibles). Le Conseil départemental a acquis ces espaces protégés dans tous les sites emblématiques des Bouches-du-Rhône, dont l'Arbois ou bien la Montagne Sainte-Victoire à proximité d'Aix-en-Provence, sur laquelle est située la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, d'une superficie de 139 ha sur la commune de Beaurecueil, a été créée par l'État le 1^{er} mars 1994 pour protéger un des plus importants gisements au monde d'œufs de dinosaures. La gestion de cette réserve a été confiée au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaire du site depuis le 5 septembre 2005.

Depuis 2015, le service du muséum d'histoire naturelle de la Direction archéologie et muséum d'Aix-en-Provence, en collaboration avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, organise chaque année des fouilles paléontologiques au sein de la réserve naturelle sur les gisements à œufs de dinosaures. Aujourd'hui, c'est plus de 450 œufs et 350 ossements et dents qui ont pu être mis au jour. En 2018, une convention de partenariat scientifique a été signée entre la ville d'Aix-en-Provence et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône afin d'officialiser cette collaboration.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est en cours d'acquisition d'un terrain militaire du « champ de tir » situé dans le prolongement de la réserve naturelle et souhaite en

faire une extension de la réserve actuelle. Afin de justifier du classement de ce terrain militaire en réserve naturelle, des études sont nécessaires notamment pour évaluer sa richesse paléontologique. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a donc naturellement sollicité la Direction archéologie et muséum d'Aix-en-Provence. Cette opération comprendra une cartographie géologique et pédologique, un relevé des œufs visibles avec le prélèvement de certains d'entre-eux à des fins d'analyses et une étude sur les charophytes (algues fossiles).

Est annexée au présent rapport la convention précisant notamment les modalités de recherches de cette opération, les devis des différentes études et les conditions de son financement.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 15 000 € TTC et prévue au budget prévisionnel de 2021 sur la ligne de crédits n° (92324 7473) pour un montant prévisionnel de **3 250.31 € HT**, soit **3 575.75 € TTC pour l'archéologie** et sur la ligne de crédits n° (92322 7473) pour un montant prévisionnel de **9 525 € HT**, soit **11 430 € TTC pour le muséum**.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** cette opération menée par la Direction archéologie et muséum ;

- **AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône annexée à ce rapport et tout document relatif à cette affaire ;

- **DIRE** que les dépenses relatives à l'étude des charophytes fossiles seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne de dépenses (92322 617 923) pour un montant de 6 600 € qui présenteront les disponibilités suffisantes ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Aix Municipal à faire recette des sommes susvisées ;

DL.2020-414 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
ET LE CD13 DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE
SAINTE VICTOIRE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

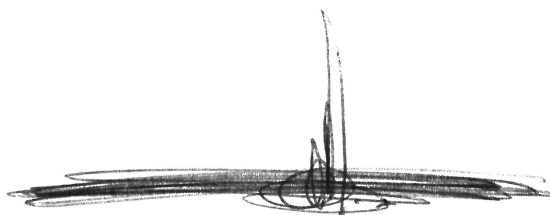
N'ont pas pris part au vote
Brigitte DEVESA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00